



UNION INTERPARLEMENTAIRE
110^{ème} Assemblée et réunions connexes
Mexico, 15 - 23 avril 2004



Deuxième Commission
Développement durable,
financement et commerce

C-II/2004/DR.1.Rev.
23 février 2004

**TRAVAILLER A L'INSTAURATION D'UN ENVIRONNEMENT EQUITABLE POUR
LE COMMERCE INTERNATIONAL : LES PROBLEMES DU COMMERCE DES
PRODUITS AGRICOLES ET L'ACCES AUX MEDICAMENTS ESSENTIELS**

Avant-projet de résolution révisé établi par les Co-rapporteurs
Mme Ascofaré Ouleymatou Tamboura (Mali)
M. Tony Colman (Royaume-Uni)

La 110^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

1) *rappelant* :

- les objectifs de l'UIP tels qu'énoncés dans ses Statuts,
- la Déclaration finale de la Réunion parlementaire sur le commerce international "Pour un système commercial multilatéral libre, juste et équitable : la dimension parlementaire" (Genève, juin 2001),
- la Déclaration de Doha adoptée par la Quatrième Conférence ministérielle de l'OMC (Doha, novembre 2001),
- la Déclaration de la session de Cancún de la Conférence parlementaire sur l'OMC tenue à l'occasion de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC (Cancún, septembre 2003),
- les objectifs de l'Accord de partenariat signé à Cotonou le 23 juin 2000 entre les membres du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne concernant l'élimination de la pauvreté, le développement durable et l'intégration progressive des pays ACP à l'économie mondiale,
- les résolutions de l'UIP sur le commerce international, le développement et la lutte contre la pauvreté,

2) *notant* que la Déclaration ministérielle de Doha constate que la majorité des membres de l'OMC sont des pays en développement et que le commerce mondial doit correspondre dans une large mesure aux besoins de leur développement économique,

3) *notant en outre* que les pays en développement ont mieux fait entendre leur voix à la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún grâce à la participation de groupes de négociations comme le G20+, le G90 (Union africaine, ACP et PMA) et le G33,

- 4) *consciente* des divergences entre ces groupes, dont certains prônent une libéralisation totale du commerce et d'autres privilégient le maintien des préférences tarifaires au titre du traitement spécial et différencié, mais qui veulent tous faire entendre leur voix,
- 5) *constatant* que de meilleures structures de négociation dotées des règles claires acceptées par tous les membres de l'OMC sont nécessaires pour la mise en place d'un cadre équitable propice au commerce international,
- 6) *notant* qu'un accord a été conclu à la Conférence ministérielle de Doha sur une interprétation spéciale des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) pour répondre aux besoins de santé publique,
- 7) *préoccupée* de ce que le tiers de la population mondiale n'ait pas accès aux médicaments essentiels et *particulièrement alarmée* par la propagation du VIH/SIDA qui touche 42 millions de personnes à travers le monde, dont une forte majorité se trouve en Afrique et dont 90 % n'ont pas accès à des médicaments,
- 8) *se félicitant* de l'accord de l'OMC du 30 août 2003 sur les modifications juridiques qui permettront aux pays pauvres d'importer plus facilement des médicaments génériques meilleur marché fabriqués dans le cadre de licences obligatoires s'ils ne sont pas en mesure de les fabriquer eux-mêmes,
- 9) *consciente* que le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme prévoit un soutien pour les médicaments essentiels non brevetés exigeant un système de soins de santé dans chaque pays,
- 10) *notant* les réformes de la Politique agricole commune de l'UE engendrant le découplage des subventions de la production mais *sachant* que les aides nationales et les subventions aux exportations - et les distorsions commerciales qu'elles engendrent - nuisent incontestablement aux pays en développement,
- 11) *se félicitant* des propositions du président Chirac à la réunion du G8 à Evian en 2003 visant à éliminer les subventions à l'exportation sur tous les produits intéressant les pays en développement,
- 12) *notant* que la "clause de paix" de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture a expiré et que les pays sont désormais plus libres d'utiliser les voies juridiques contre les subventions agricoles partout où elles s'appliquent,
- 13) *notant en outre* que :
 - la Déclaration ministérielle de Doha comporte un certain nombre d'engagements à aborder certains problèmes spécifiques depuis longtemps identifiés comme des obstacles majeurs empêchant les pays en développement de s'assurer une part plus équitable des échanges mondiaux;
 - si l'agriculture est le moyen de subsistance de plus des deux tiers de la population mondiale, plus particulièrement dans les pays en développement, en Afrique subsaharienne où le coton fait vivre environ 40 % de la population, le coton représente près de 30 % des recettes

d'exportation et de 5 à 10 % du PIB, et que ce produit occupe une place stratégique très importante dans les efforts de lutte contre la pauvreté;

- les subventions des pays riches garantissent un prix minimum à leurs producteurs, ce qui se traduit par l'inondation du marché par des produits qui, sans cela, ne seraient pas compétitifs, et que les subventions exorbitantes accordées par les Etats-Unis, l'Union européenne et la Chine à leurs producteurs de coton sont contraires aux règles du commerce international et faussent les principes universels de la concurrence; que ces subventions ont atteint 311 milliards de dollars, soit plus de six fois le montant de l'aide publique au développement aux pays en développement,
1. *demande* qu'un soutien financier soit alloué aux équipes de négociation des pays en développement pour permettre à ces derniers de mieux faire entendre leur voix dans les négociations internationales;
 2. *recommande* que les négociations sur l'ouverture des marchés se fassent selon des axes Nord-Nord, Sud-Sud et Nord-Sud;
 3. *souligne* que la décision du Conseil général de l'OMC du 30 août 2003 sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord ADPIC et la santé publique ouvre la voie à une mise en œuvre rapide de cet accord par le vote de législations nationales dans chaque parlement;
 4. *encourage* les parlements à contrôler l'action tant des gouvernements que des sociétés pharmaceutiques pour veiller à l'application de la décision de l'OMC susmentionnée, en particulier après le 31 décembre 2004 lorsque tous les pays (hormis les PMA) seront tenus d'introduire des brevets sur les produits pharmaceutiques;
 5. *prie instamment* l'OMC et ses membres de fournir une assistance technique aux pays qui en ont besoin pour assurer la bonne application du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord ADPIC et la santé publique;
 6. *demande* la mise en place d'un fonds spécial pour financer l'achat de médicaments antirétroviraux contre le VIH/SIDA, et *demande en outre* :
 - a) leur inscription sur la liste modèle OMS des médicaments essentiels;
 - b) le renforcement des dispositions de l'OMC pour favoriser des échanges plus libres stimulant la concurrence entre produits génériques et faisant ainsi baisser les prix des médicaments contre le VIH/SIDA;
 7. *demande* aux parlements de voter les textes nécessaires pour donner effet à la décision de l'OMC du 30 août 2003 introduisant les licences obligatoires pour l'exportation vers les pays les moins avancés de médicaments brevetés contre les maladies menaçant la vie afin que ces pays puissent importer pareils médicaments sans restrictions;
 8. *demande en outre* aux parlements d'encourager les gouvernements à faire en sorte que les médicaments antirétroviraux et ceux qui préviennent la transmission du VIH de la mère à l'enfant soient accessibles aux malades du VIH/SIDA plutôt que de se contenter d'en faire baisser le prix;

9. *espère* que les accords conclus à l'issue des diverses négociations de l'OMC contribueront réellement à corriger les déséquilibres et inégalités du commerce mondial et que la priorité ira aux préoccupations liées au développement des pays pauvres;
10. *constate* l'importance stratégique du coton pour le développement et la lutte contre la pauvreté dans de nombreux pays, surtout les moins avancés, tout en soulignant que les changements à négocier dans l'agriculture doivent être non sectoriels;
11. *invite* l'UIP à soutenir les initiatives sectorielles sur le coton visées dans le document présenté à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC par son président, M. L. Derbez;
12. *prie instamment* l'Union européenne, les Etats-Unis et la Chine de supprimer leurs subventions au coton et *invite* le Fonds commun pour les produits de base à présenter des propositions à l'appui de l'Initiative pour le coton des gouvernements et des Parlements du Mali, du Bénin, du Burkina Faso et du Tchad visant à l'élimination progressive de toutes les subventions au coton et à la mise en place d'un mécanisme de soutien au coton dans les pays les moins avancés;
13. *demande* l'élimination rapide et totale de toutes les subventions agricoles contribuant au sous-développement;
14. *invite* les parlements membres de l'UIP à contrôler la mise en œuvre par les gouvernements des objectifs qui viennent d'être énumérés.